

Agent qualifié plombier chauffagiste et polyvalent en maintenance bâtiments

Synthèse de l'offre

Employeur :	MAIRIE DE JARRIE
Grade :	Adjoint technique territorial
Référence :	O03819087380
Date de dépôt de l'offre :	08/08/2019
Type d'emploi :	Emploi Temporaire
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01/11/2019
Date limite de candidature :	23/09/2019
Service d'affectation :	Bâtiment

Lieu de travail :

Département du lieu de travail :	Isère
Secteur géographique :	Sud Isère
Lieu de travail :	100, montée de la creuse 38560 Jarrie

Détails de l'offre

Grade(s) :	Adjoint technique territorial
Famille de métier :	Patrimoine bâti
Métier(s) :	Ouvrière / Ouvrier de maintenance des bâtiments

Descriptif de l'emploi :

Poste temporaire à pourvoir le 1/11/2019 pour une durée de 1 an Maintient en état de fonctionnement des bâtiments et équipements de la collectivité et effectue les travaux d'entretien de maintenance et de réparation de premier niveau dans plusieurs corps de métiers du bâtiment (plomberie, électricité, chauffage et autres corps d'état du bâtiment) Spécialisé en plomberie Travaille à l'intérieur ou à l'extérieur par tous les temps, en toutes saisons, à pied ou motorisé. Temps de travail de 35h hebdomadaire, avec possible dépassement selon les travaux et demandes. Horaires : Lundi, mardi, mercredi, Jeudi de 7h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h15 Vendredi 7h15 à 12h00 et de 13h à 16h15 - Un Vendredi sur deux RTT Soutien au chargé d'entretien de la piscine, pendant la saison d'ouverture de la piscine : horaires 6h-12h sur 6 jours + 3 WE par mois + filtrations du

soir Travail en toutes positions, port de vêtements de sécurité obligatoire Manipulation d'engins et d'outils à risques. Peut être amené à porter une charge.

Profil demandé :

Justifier d'une formation diplômante en plomberie chauffagiste

Justifier d'une expérience professionnelle dans ce domaine

Obtention des certificats d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité (CACES) pour les matériels qui l'exigent.

Possession des habilitations nécessaires (électriques niveau 1 et supérieur BR BC, etc.)

Permis de conduire B (véhicules légers)

Sens du service public

Savoir travailler en équipe et en autonomie

Rigueur et prise d'initiatives

Bon relationnel

Responsable du port de ses équipements de protection individuels

Mission :

Entretien du patrimoine bâti (plomberie sanitaire chauffage, polyvalent tout corps de métiers)

Accompagnement d'entreprises sur le domaine d'activité et Suivi des interventions Programmation et réalisation de travaux d'entretien, maintenance et travaux neufs

Force de proposition pour économies d'énergie (diminuer les besoins, matériel moins consommateur...) et énergie renouvelable.

Participation aux commandes et gestion du stock de matériel

Participation active aux réunions hebdomadaires de l'équipe et à l'élaboration du plan de charge.

Participation à la politique de protection de l'environnement et accès à tous.

Participation à la mise en œuvre des travaux nécessaires pour respecter la conformité de l'accueil dans les E.R.P.

Participation aux festivités (installation et montage du matériel avec l'équipe festivité voirie)

Réunions de coordination avec les autres services.

Astreintes piscine, technique et déneigement.

Polyvalence avec les services de la collectivité, espaces verts, voirie festivité vie quotidienne etc...

Taches diverses à la demande.

Contact et informations complémentaires : Pour des informations sur le poste, contacter le Directeur du service, M. Arthaud : christophe.arthaud@mairie-jarrie.fr Lettre de motivation et CV à transmettre à M. le Maire de JARRIE - 100 montée de la creuse 38560 JARRIE ou par mail : suchet@mairie-jarrie.fr

Téléphone collectivité : 04 76 68 88 01

Adresse e-mail : suchet@mairie-jarrie.fr

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.